

Des voix: Bravo!

• (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Oui, monsieur l'Orateur. Le gouvernement appuie entièrement la demande du primat de l'Église anglicane de tenir une enquête sur la cause de ces morts tragiques. Le gouvernement du Canada a déjà fait valoir auprès du représentant de l'Ouganda au Canada qu'une enquête indépendante était de rigueur étant donné les circonstances. Nous n'avons donc aucune réserve à appuyer fortement et sincèrement cette requête particulière.

L'APPORT DU CANADA À LA LUTTE DES NATIONS UNIES POUR
LA PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Étant donné que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont été consternés de voir que le député de Saint-Jean-Est avait essuyé un refus lorsqu'il a présenté une motion en ce sens hier; pourrais-je poser une question au premier ministre suppléant? Devant l'escalade des violations des droits de la personne dans nombre de pays du monde—en Russie, en Tchécoslovaquie, au Chili, en Indonésie et en Ouganda pour n'en nommer que quelques-uns—le ministre pourrait-il nous dire si notre représentant à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a reçu instruction d'aider l'ONU dans la lutte qu'elle mène à travers le monde pour protéger les droits de la personne?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, pour éviter tout malentendu à ce sujet, j'aimerais parler de l'incident qui s'est produit hier. Nous n'avons pas rejeté la motion du député pour des raisons de fond mais pour des raisons de procédure . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: . . . parce que la mesure proposée dans la motion avait déjà été prise par le gouvernement canadien. Il n'y avait donc aucune raison de la rejeter pour des motifs de fond. Pour ce qui est de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, je suis heureux d'informer le député que le gouvernement a déjà pris des dispositions. Avant qu'il ne pose sa question, nous avons en effet enjoint à notre représentant à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, M. Beaulne, de s'employer activement à signaler aux Nations Unies l'incident survenu en Ouganda.

PROPOSITION DE RETOUR DE LA CHAMBRE À LA MOTION
RELATIVE À LA DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA MORT DE
L'ARCHEVÊQUE DE L'OUGANDA

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre pour les explications qu'il vient de nous donner sur l'incident qui s'est produit ici hier. Suite à cette réponse, le ministre est-il prêt à accepter que cette motion soit présentée à 3 heures, avec le consentement unanime de la Chambre, ce qui est très important pour que la Chambre des communes puisse se joindre au gouvernement pour exprimer son inquiétude et son indignation face à ce qui se passe en Ouganda.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à accepter d'autres motions aux termes de l'article 43, quel qu'en soit le sujet, tant que cette question de procédure ne sera pas éclaircie, car l'autre

Questions orales

jour nous avons tous approuvé une excellente motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, et, tout d'un coup, il s'est élevé un débat qui a interrompu le cours normal de la séance. Tant que ce point ne sera pas tranché, je n'ai pas l'intention d'accepter de motion, même s'il s'agit d'une motion comme celle-ci, sur laquelle nous sommes pleinement d'accord.

LA QUESTION DE LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT AMIN À LA
RÉUNION DES DIRIGEANTS DES PAYS DU COMMONWEALTH

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant peut-il dire si ce despote, ce chef bizarre et cruel d'un pays du Commonwealth sera présent à la réunion des dirigeants des pays du Commonwealth en juin?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi qui suis chargé de lancer les invitations.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, si nous nous engageons de ce côté-ci de la Chambre à ne pas débattre la motion dont a parlé mon collègue le député de Saint-Jean-Est, le leader du gouvernement à la Chambre fera-t-il en fait présenter la motion à 3 heures à l'appel des motions?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés se rendront compte que ces questions tombent généralement dans la catégorie des instances, et quand elle s'accompagnent en plus d'une condition, elles deviennent des instances hypothétiques.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LE REFUS OPPOSÉ DU MINISTRE QUÉBÉCOIS DE PARTICIPER À
LA CONFÉRENCE—LA PRÉSENTATION POSSIBLE D'UNE MESURE
LÉGISLATIVE AVANT LA CONFÉRENCE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour M^{me} le ministre des Communications. Comme le ministre des Communications du Québec a refusé de participer à la rencontre des ministres des Communications plus tard ce mois-ci ou au début du mois prochain, et comme elle est un des hôtes ou coprésidents de la conférence, une décision a-t-elle été prise au sujet de cette conférence?

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, effectivement j'ai tout de suite communiqué avec mon homologue de la province d'Alberta. J'aurais souhaité évidemment que le ministre des Communications de la province de Québec participe à cette réunion du Conseil des ministres des Communications. Je crois qu'il y aurait trouvé une occasion excellente de discuter de la manière dont les provinces peuvent participer à l'élaboration de la politique nationale en matière de communications et de radiodiffusion, qui intéresse particulièrement le ministre, et également d'amorcer la discussion sur les outils et les moyens nécessaires aux provinces pour satisfaire à leurs aspirations. Mais malheureusement, cela ne sera pas possible. Nous avons cependant décidé de tenir la réunion quand même.